

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 23 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	24

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 23 décembre à dix- huit quarante-cinq heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE; M Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE
Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Patrick AJAS ; Mme Francia ROSAMONT M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Anny GENIPA
Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
M. Bruno REMI par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Yvor COMBES ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA
Mme Edwige BEMATOL ;

DELIBERATION N°2024/12/103

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET
DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE
DEMAIN » 2024

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », auquel est lauréate la commune de Lamentin, le poste d'un Chef de projet est financé par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), et par la Banque des Territoires, partenaires au programme.

Le Chef de projet est le « chef d'orchestre » du dispositif, et a notamment pour mission, le pilotage, l'animation et la programmation du projet territorial. Il fédère, associe et informe régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet, intègre les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des usagers et des partenaires locaux. Il est nommé pour la durée du programme.

Le coût annuel brut de ce poste s'aligne sur la grille indiciaire des attachés territoriaux (indice brute 732 – indice majoré 605).

Le plan de financement envisage une participation, de l'ANCT et de la banque des territoires à hauteur de 45 000,00 soit 64,45 % €.

Les 35,55 % restants sont à la charge de la commune, soit 24 816,72 €.

Afin de mener à terme la procédure de demande d'accompagnement au financement du poste de Chargé de projet, le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANTS	POURCENTAGES
ANCT & Banque des Territoires	45 000,00 €	64,45%
Ville de Lamentin	24 816,72 €	35,55%
Total	69 816,72 €	100,00%

Le Conseil municipal

Considérant la participation de la commune au programme « Petites Villes de Demain » ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le plan de financement suivant pour le poste du Chef de projet, dans le cadre du programme « Petites Ville de Demain » :

FINANCEURS	MONTANTS	POURCENTAGES
ANCT & Banque des Territoires	45 000,00 €	64,45%
Ville de Lamentin	24 816,72 €	35,55%
Total	69 816,72 €	100,00%

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par 22 voix 2 contres (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Joelynn SAPOTILLE

